

Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2025

Rapport d'Orientation

Budgétaire 2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

Monsieur Jean-François Renard, Président

Communauté de Communes Vexin Val de Seine
12 Rue des Frères Montgolfier, 95420 Magny-en-Vexin

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Comme chaque année, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vexin Val de Seine est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article L2312.1 du CGCT prévoit qu'à l'occasion du DOB, est présenté à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Le débat est ensuite acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Le rapport est transmis par Monsieur le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil de la Communauté. Il est également transmis à Monsieur le préfet de Département.

Il est mis à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif 2026 ;
- D'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre ;

Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Communautaire et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du Budget Primitif.

Le présent document abordera donc successivement :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général ;
- L'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement ;
- Les éléments de prospective 2026.

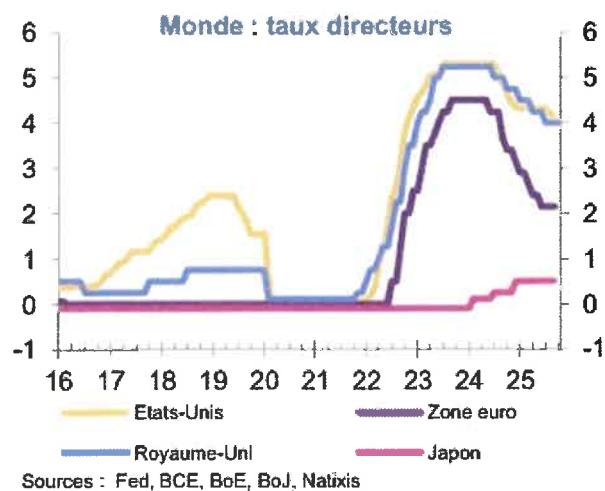
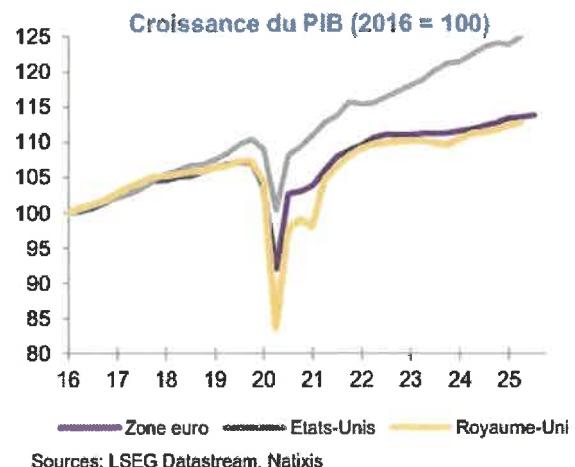
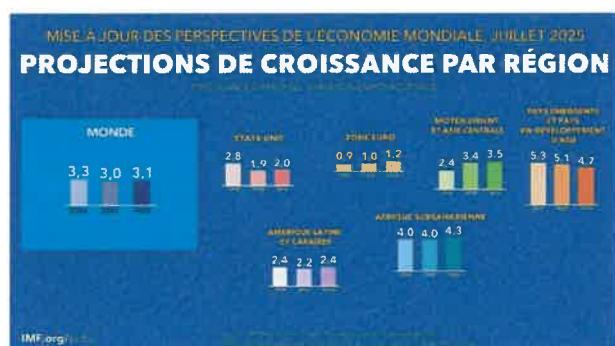
Nota : tous les éléments chiffrés mentionnés sont établis en fonction des éléments connus à la date de création du document.

II CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL GENERAL

Les éléments d'analyses présentés ci-après sont extraits des documents du Groupe BPCE

Au niveau mondial et européen – une croissance qui résiste en ordre dispersé

- Prévisions au niveau mondial entre 2,9% et 3,2% en 2025, 2,8% et 3,1% en 2026 et 2027, selon les organismes d'analyse (FMI, OCDE, ...). Cela reste une performance solide au regard de la situation internationale et en premier lieu la gestion des droits de douane de l'administration américaine.
- L'activité 2025-2026 : Etats-Unis entre 1,8% et 2% malgré le marché de l'emploi, l'inflation, l'impact des droits de douane avec la signature d'accords commerciaux ; compensés par des investissements importants. La zone euro entre 1% et 1,3% avec une variabilité selon les pays. La Chine dans la catégorie des pays émergents et pays en développement stagnerait à 5%, malgré les droits de douanes Etats-Unis, et l'Inde autour de 6,5%.



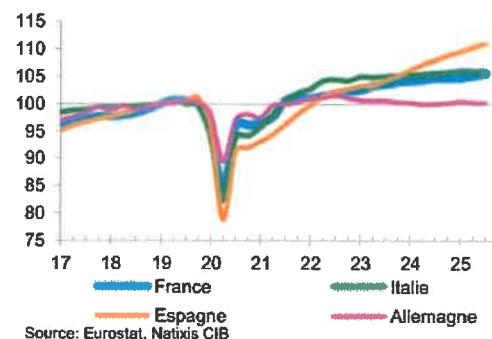
La majorité des banques centrales (BCE, Fed, BoE, ...) ont poursuivi un desserrement des taux du crédit.

- La BCE (Europe), afin de pouvoir faire face à différents chocs, stagnerait à 2%
- La BoE (Angleterre) poursuivrait son cycle de baisse à un rythme plus lent lié à l'inflation
- La FED, continuerait également son cycle de baisse pour se stabiliser à 3% au 1^{er} trimestre 2026.
- La BoJ (Japon), à l'inverse, rehausserait une dernière fois ses taux en fin d'année à 0,5%

Et l'Europe...

- La croissance en zone euro pour 2025 est estimée entre 1% et 1,3% (0,8% en 2024). L'anticipation des droits de douane s'est traduite par des exportations en hausse des biens européens vers les Etats-Unis au 1^{er} semestre 2025.
- L'Espagne confirme sa bonne tendance (2,9%)
- L'Allemagne reste faible (0,3%) ; 2026 devrait être impactée par le plan de relance allemand ;
- L'Italie redémarre légèrement (0,5%)
- La France, au regard de la situation politique, résiste (0,9%)
- 2026, les prévisions tablent sur une croissance de 1,2%.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)

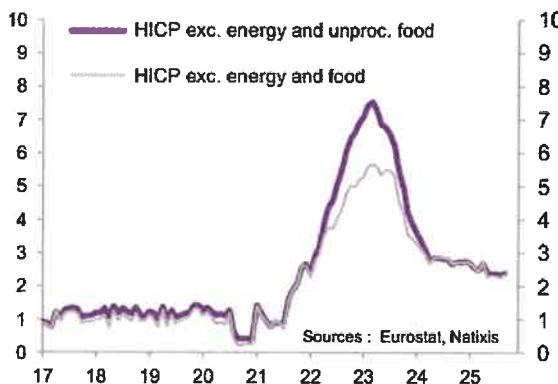


Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

Zone euro: Inflation HICP et inflation sous-jacente (GA, %)



HICP exc. Energy and food : hors énergie et alimentation
 HICP exc. Energy and unproc. Food : hors énergie alimentation non transformée

- L'inflation (HICP total) en zone euro estimée à 2,1% devrait diminuer à 1,7% en 2026 (baisse des prix du gaz et du pétrole, appréciation de l'euro)
- L'inflation (HICP hors énergie et alimentation et HICP hors énergie alimentation non transformée) resterait au-dessus de 2%

En France

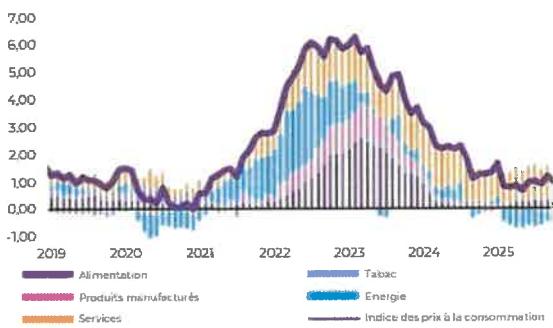
- Croissance : 0,9% en 2025 et 1,0% en 2026
- Dynamisme au 3^e trimestre 2025 (+0,5% T/T) notamment grâce à l'aéronautique.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	1,1	0,9	1,0
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF (MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	0,6	0,5	0,7
Commerce extérieur (contrib., pp)	1,3	-0,5	0,4
Variation des stocks (contrib., pp)	-0,8	0,8	0,0
Inflation (PCH, %)	2,3	1,0	1,3
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

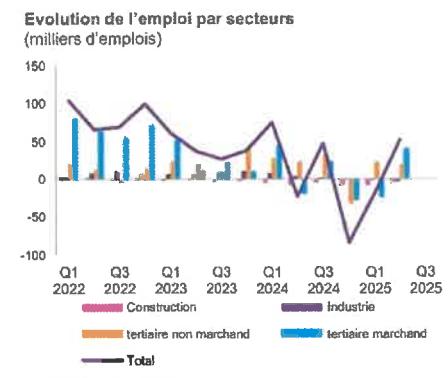
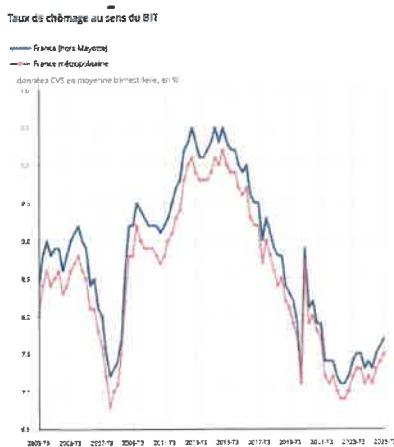
Source : Natixis CIB

Inflation (IPC) et composantes



Source : Insee, Natixis CIB

- Le taux de chômage au 3^e trimestre 2025 s'établit à 7,7% contre 7,6% au 2^e trimestre (valeur INSEE, ci-dessous).
- Estimation à 7,6% pour 2026



Source: Insee, Natixis

Finances publiques

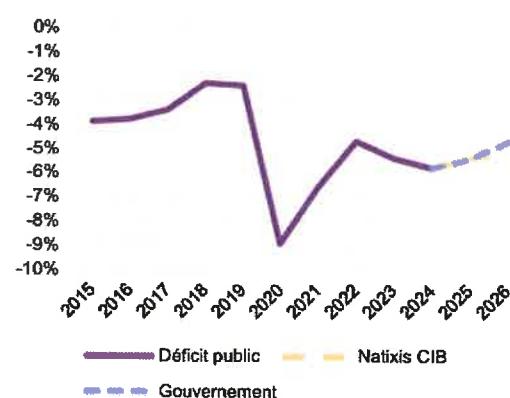
- PLF 2026 non voté lors de la rédaction de ce document
- Déficit estimé à hauteur de 5,4% en 2025 et une ambition de 4,7% en 2026
La version finale du budget sera probablement différente à celle proposée initialement.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

Lors de la rédaction de ce document, de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses.

PLF 2026, ce qu'il faut retenir pour la communauté de communes :

FCTVA

- Modification de l'éligibilité du FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement (l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage).
- Décalage d'un an de la perception du FCTVA pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux : le versement du FCTVA n'aura plus lieu l'année même de la dépense mais l'année suivante.

Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)

- Regrouper dans un fonds unique trois anciennes dotations d'investissement :
 - o La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 - o La dotation politique de la ville (DPV)
 - o La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).
La création de ce fonds, dont l'attribution est confiée au préfet de département, devrait permettre de simplifier les dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités, selon le gouvernement.
- o Son montant s'élèverait à 1,4 milliard € pour l'année 2026, contre 1,6 milliard € en 2025.

Divers

- Diminution du fonds vert (accélération transition énergétique) pour atteindre 650 M€ (2,5 Mrd en 2024, 1,15 Mrd en 2025) ;
- TGAP : afin de réduire davantage la quantité de déchets enfouis ou incinérés, le PLF prolonge cette trajectoire haussière jusqu'en 2030 impactant les entreprises assujetties et indirectement les collectivités.
- A compter de 2026, la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année comprend bien la dynamique de la TVA mais que cette dernière, si elle est positive, soit minorée du taux d'inflation de l'année précédente. Il est précisé que pour autant la dynamique ainsi calculée ne peut pas être négative.
- Revalorisation des valeurs locatives pour 2026 : +1% (estimation) (1,68% en 2025, 3.9% en 2024).
- Depuis le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations CNRACL augmentent de 3 points/an. Au 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation passera donc de 34,65 % à 37,65%, et continuera d'évoluer pour atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028 ;
- Les services de la DGFIP nous ont informés que le montant des bases définitives de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires était diminué suite à la fiabilisation des données en 2025 et recentrage aux seuls locaux d'habitation (3 716 311 € au lieu des 3 984 000 € notifié au 1259).
- DILICO 2 (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) : le montant passe de 1 Mrd à 2 Mrd. La contribution de chaque EPCI ne peut dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement du compte de clôture 2023 du budget principal et lorsqu'elle dépasse ce plafond, la différence est répartie entre les autres EPCI contributeurs.

Orientations Budgétaire 2026 :

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation internationale et nationale incertaine évolue rapidement. Les conséquences directes sont les efforts demandés autant aux administrés qu'aux collectivités ; la tendance sera durable.

Pour 2026, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF) en cours.

La diminution des aides de nos partenaires financiers mises en place en 2025, et sans préjuger de nouvelles mesures 2026, ont une incidence certaine sur le calendrier des déploiements et l'engagement de nouveaux projets.

Il faut également tenir compte pour 2026 des difficultés croissantes dans la perception de recettes qui impactent et impacteront encore plus fortement notre trésorerie. Cela est à prendre en compte dans tous les projets enumérés ci-dessous.

Les orientations retenues pour 2026 sont :

La poursuite des autorisations de programmes en cours :

- Vidéoprotection fin de la phase 2 (Reste à Réaliser 172 k€) et démarrage de la phase 3, montant prévisionnel 736 k€ (estimation de l'engagement 45% 2026, 55% 2027).
- Dernière phase revitalisation ZAE
 - o Voie de désenclavement extension ZAE (893 k€ HT) : ajustement de la part prise par l'aménageur et la part prise par la CCVVS pour la liaison sortie Transdev à la rue Montgolfier (impact sur le prêt en attente de déblocage à considérer 308 k€).
 - o Dernière phase rue Ampère avec connexion voie de désenclavement (31 k€ HT).

Lancement d'une nouvelle autorisation de programme :

- Création d'une maison intercommunale de la petite enfance à Magny-en-Vexin (délibération 2025-058), montant estimé à 1 665 M€/HT avec une estimation de subventions à hauteur de 70% du projet (estimation de l'engagement 20% 2026 (achat du terrain + études), 80% 2027).

Il est également considéré les projets suivants :

- Pérennisation des projets culturels structurants et continuité des travaux préparatoires avec le conservatoire du Vexin.
- Promotion du tourisme : développer, moderniser l'information touristique sur le territoire.
 - o Après consultation du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) et avis de la commission finances, il n'est pas mis en place un budget annexe dédié. Il existe un suivi pluriannuel des recettes et des dépenses.
- Continuité des investissements voiries au même niveau que 2025 (250 k€/HT).
- Modalités de fonctionnement de la vidéoprotection (suivi, maintenance, extraction, amortissements, ...)

- Soutien à la remise en état du pont de la route de Fourges via fond de concours
- Emprunt pour le transfert de propriété du bâtiment VOH à la CCVVS ; prise en compte d'investissement pour étendre l'offre de logement. Les mensualités devront être couvertes par le loyer du preneur (association MARPA)
- Voirie d'accès à la nouvelle Gendarmerie (1/3 Conseil départemental, 1/3 Commune de Magny, 1/3 CC Vexin Val de Seine, ces répartitions pourraient être modifiées en fonction de la décision du Conseil Départemental).
- Etude de faisabilité cuisine centrale (1/3 CCVVS, 1/3 CCVC et 1/3 Sausseron-Impressionnistes).

Au-delà de 2026 (pour mémoire) :

- Vidéoprotection phase 4
- Reprise des investigations pour le tunnel sous la RD14.
- Impact du soutien à la remise en état des ponts intercommunaux (programme ponts). A ce jour, le pont de Lesseville sur la commune d'Aincourt a été identifié. À la suite de l'inventaire des ouvrages, selon les résultats des études menées, un programme pluriannuel d'investissement pourrait être nécessaire.
- Impact de la construction du lycée du Vexin, non estimé (hors viabilisation prise en charge par la commune de Magny-en-Vexin).
- Remboursement du prêt de l'extension de la ZAE au 25/02/2028.

Il est également poursuivi :

- La sécurisation des dépenses en fonctionnement, à périmètre constant
- Chapitre 011, recherche constante pour diminuer l'évolution (favoriser l'utilisation des véhicules électriques, contrats groupés d'énergies...).
- Chapitre 012, périmètre RH identique (avec prise en charge de la hausse de la cotisation CNRACL 3 pts + avancement des agents).
- L'augmentation de la mutualisation avec les communes membres.

III/ LE CONTEXTE LOCAL

L'ensemble des montants exprimés pourront être modifiés en fonction de la réalisation du BP, des éléments nouveaux des financeurs et de l'avancement des projets

A/ Rappel historique et prévisions

En 2025, la CCVVS a élargi son domaine de compétences (Délibération 2025-068 et 2025-069) culture, sport et petite enfance.

En 2025, la DGF totale de la CC Vexin Val de Seine atteindra 556 939 €, avec 269 158 € au titre de la dotation d'intercommunalité et 287 781 € au titre de la dotation de compensation. L'ensemble de cette dotation est en baisse de 4.50%.

En 2026, dans l'attente du PLF, sur la base de la tendance des années précédentes, nous considérons une diminution 5.70% de la dotation d'intercommunalité et une diminution de 3.60% de la dotation de compensation.

data.ofgl.fr							
Le portail des données financières et de gestion du secteur public local – 17/09/2025							
Exercice	Strate population	Nature juridique	Code Siren Collectivité	Nom Collectivité	Unité	Variable	Valeur
2025	02 - 15 000 - 24 999 habitants	COMMUNAUTE DE COMMUNES	249500513	CC VEXIN VAL DE SEINE (95)	Pourcentage	CIF	0,232866 (0,218 en 2024, 0,214 en 2023)
2025	02 - 15 000 - 24 999 habitants	STRATE NATIONALE		CC A FPU	Pourcentage	CIF moyen	0,401833 (0,398 en 2023 et 2024)

* CIF des communautés de communes et des communautés d'agglomération est égal au rapport entre

- o Les recettes de l'EPCI minorées des dépenses de transfert,
- o Et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire de celles-ci (c'est-à-dire syndicats intercommunaux inclus).

B/ Révision des valeurs locatives

Valeurs locatives des locaux professionnels (art. 27 PLF)

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessous.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article propose :

- Une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- Un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans



- Le prolongement du « planchonnement* » pour 1 an
(*) : « planchonnement » est l'atténuation de moitié des variations (housse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation.)

Valeurs locatives des locaux d'habitation

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m² en fonction du secteur géographique.

Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1^{er} septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux professionnels, il est proposé dans le PLF de décaler de trois ans la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour bénéficier de suffisamment de recul :

- le recensement des loyers serait repoussé à 2028.
- le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1^{er} septembre 2029.
- les nouvelles valeurs seraient utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031.

Chaine de l'épargne

En milliers d'euros (K€)	CHAINE DE L'EPARGNE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						2025 au 31/10/2025
	2020	2021	2022	2023	2024		
Charges à caractère général (Chapitre 11)	615	453	443	417	408		368
Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 12)	349	380	548	576	617		505
Atténuations de produits (Chapitre 14)	1 788	1 904	1 844	1 875	1 891		1 519
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	2 012	2 154	2 265	2 535	2 886		2 689
Charges d'intérêts (Chapitre 66)	17	11	9	25	41		31
Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	0	3	0	0	0		0
Dotation aux provisions et dépréciations (Chapitre 68)	0	0	0	0	3		2
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)	4 781	4 905	5 109	5 428	5 843		5 114
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 31/10/2025	
Produits des services et du domaine (Chapitre 70)	27	0	0	33	2		3
Impôts locaux (Chapitre 731)	4 243	4 233	4 041	4 131	4 320		3 933
Autres impôts et taxes (Chapitre 73)	0	0	448	964	969		810
Dotation globale de fonctionnement (Chapitre 74 DGF)	652	630	607	605	583		467
Dotations, subventions et participations (Chapitre 74 hors DGF)	383	351	309	341	305		277
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	-3	7	31	54	28		90
Produits exceptionnels (Chapitre 77)	13	21	11	10	0		0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)	5 315	5 242	5 447	6 138	6 207		5 580
CAF BRUTE (1) = (B)-(A)	534	337	338	710	364		466
Taux d'épargne brute = CAF brute / B	10,05%	6,43%	6,21%	11,57%	5,86%		8,35%
EPARGNE, INVESTISSEMENT ET ENDETTEMENT							
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025 au 31/10/2025	
CAF brute (1) = (B)-(A)	534	337	338	710	364		466
Remboursement du capital de la dette (2)	83	83	84	101	126		139
CAF NETTE (3) = (1)-(2)	451	254	254	609	238		327
EMPRUNTS NOUVEAUX (4)	0	0	0	700	183		226
Dépenses d'investissement hors remboursement dette + report déficitaire (5)	1 279	1 220	712	1 561	3 089		2 674
Recettes d'investissement hors nouvel emprunt - report excédentaire (6)	954	1 064	334	1 103	2 209		2 130
BESOIN DE FINANCEMENT (7) = (5)-(6)	325	156	378	458	880		544
Encours de dette au 31 décembre 2025 (8)	924	841	757	1 364	1 421		1 499
RATIO DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT (9) = (8) / (1)	1,73	2,50	2,24	1,92	3,90		3,22

Encours de la dette = capital restant dû

Pour rappel :

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'Auto Financement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Le Taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

Le Ratio de capacité de désendettement est égal à l'encours de dette au 31 décembre / épargne brute au 31 octobre. Ce ratio évoluera du résultat définitif.

Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute.

Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade.

Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

BUDGET PRINCIPAL – CCVVS

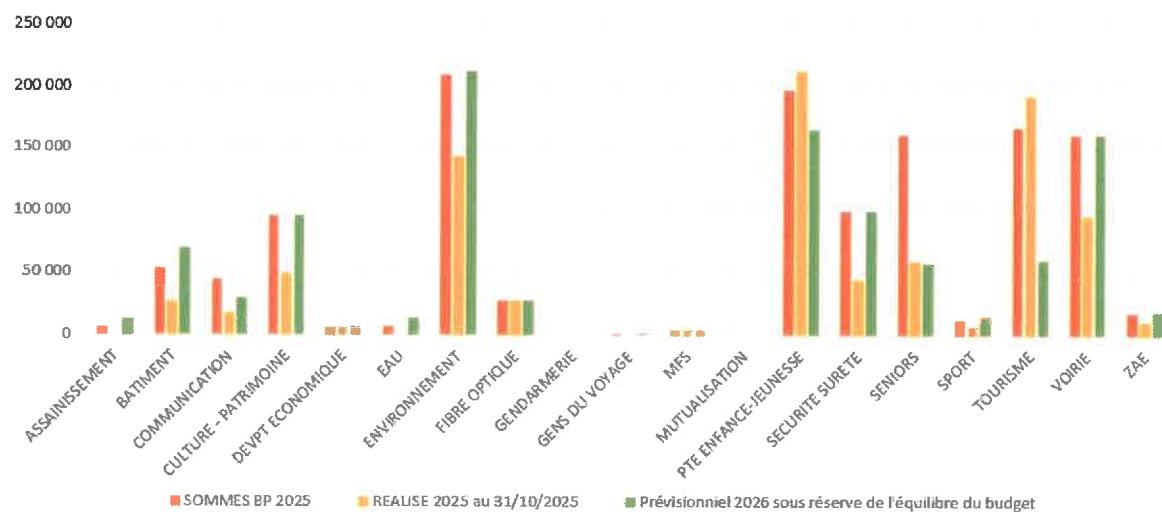
Section Fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025 au 31/10/2025	Budget primitif 2025	Prévisionnel 2026 sous réserve de l'équilibre du budget hors 023
DEPENSES	6 092 330,22 €	6 339 704,62 €	7 225 354,33 €	7 155 679,00 €
011 - Charges à caractère général	407 281,77 €	376 118,20 €	703 890,00 €	711 000,00 €
012 - Charges de personnel	616 664,98 €	505 463,88 €	743 120,00 €	751 000,00 €
014 - Atténuation de produits	1 890 033,35 €	1 936 103,34 €	1 964 743,00 €	1 845 590,00 €
023 - Virement de la section de Fonctionnement	- €	- €	67 827,47 €	-
042 - Opérations d'ordres entre sections	249 710,64 €	409 884,09 €	465 970,00 €	480 000,00 €
65 - Charges de gestion courante	2 884 876,87 €	3 079 977,19 €	3 230 953,86 €	3 257 654,00 €
66 - Charges financières	40 362,61 €	30 657,92 €	47 350,00 €	108 935,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

L'écart en % BP 2025/2026 hors 023 est stable



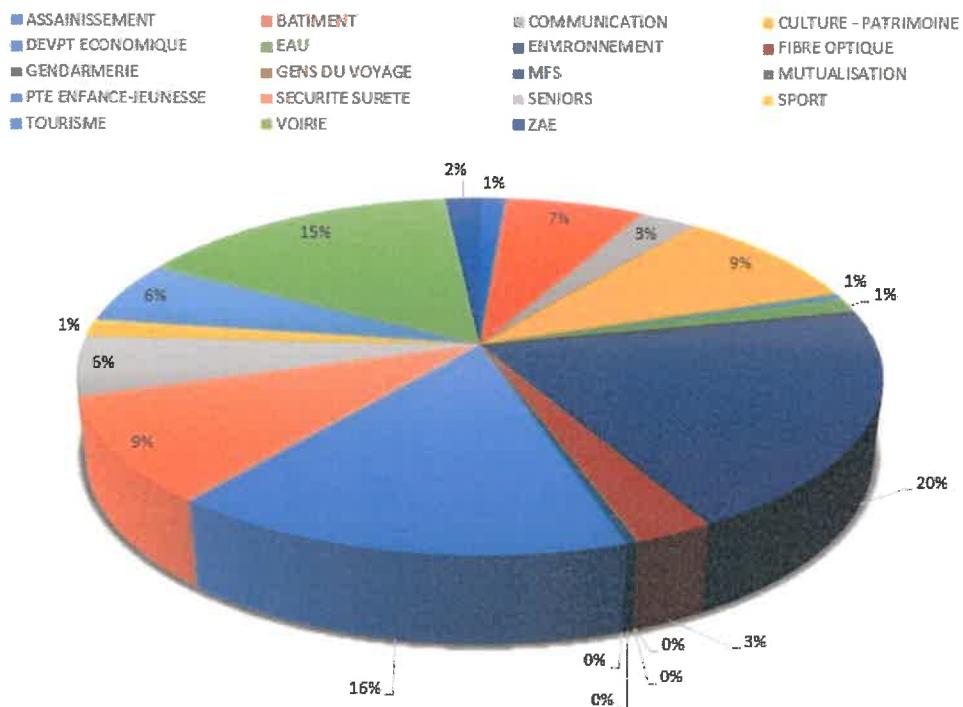
SECTION DE FONCTIONNEMENT - Détails

Vue globale des dépenses de fonctionnement 2025-2026 (prévision) par compétences (hors administration, finances et TEOM)

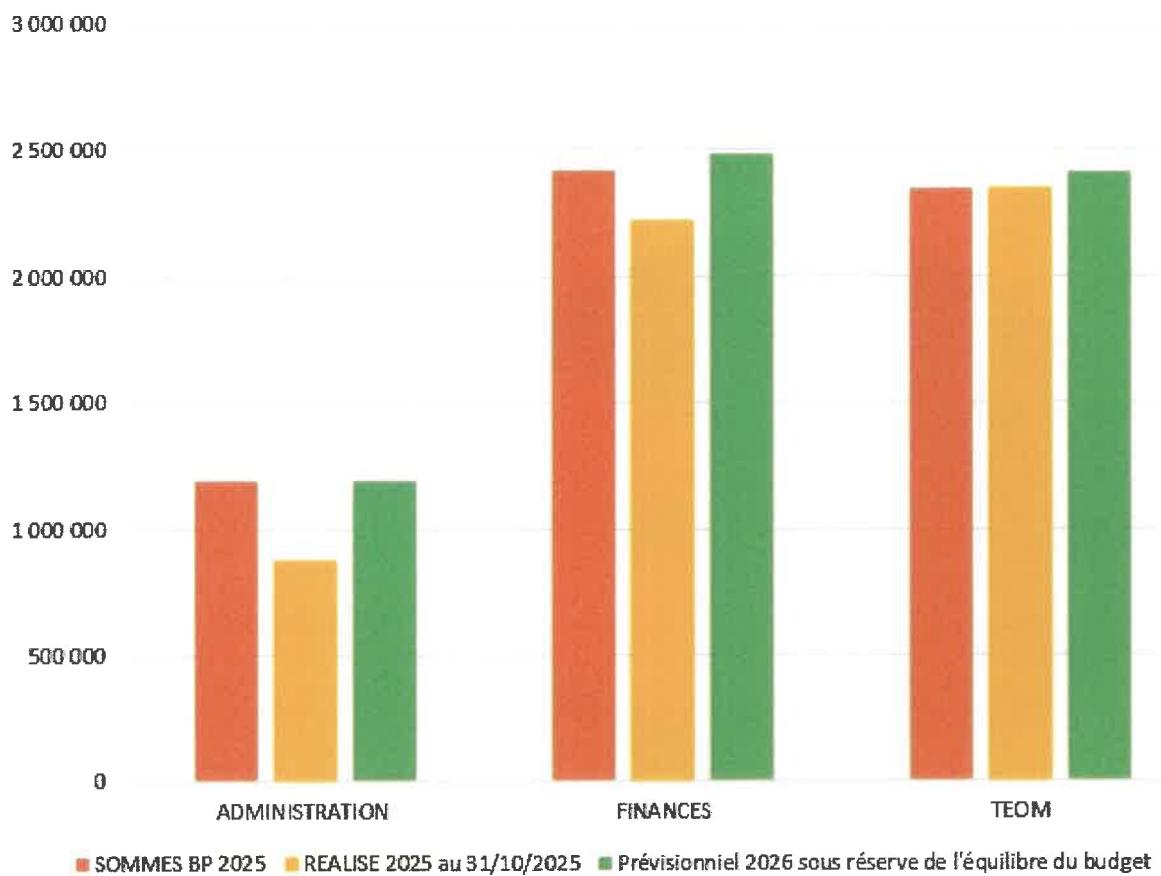


Répartition en % des compétences.

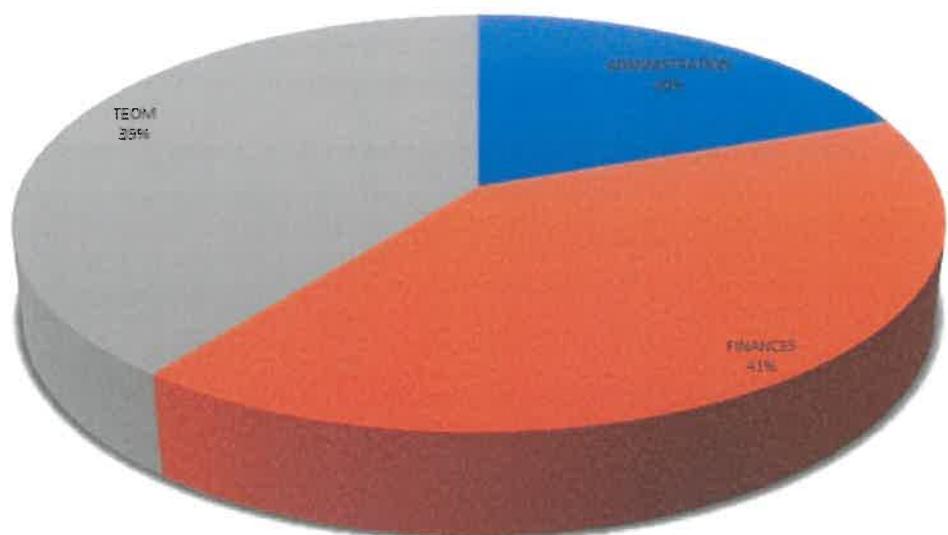
Prévisionnel 2026 sous réserve de l'équilibre du budget



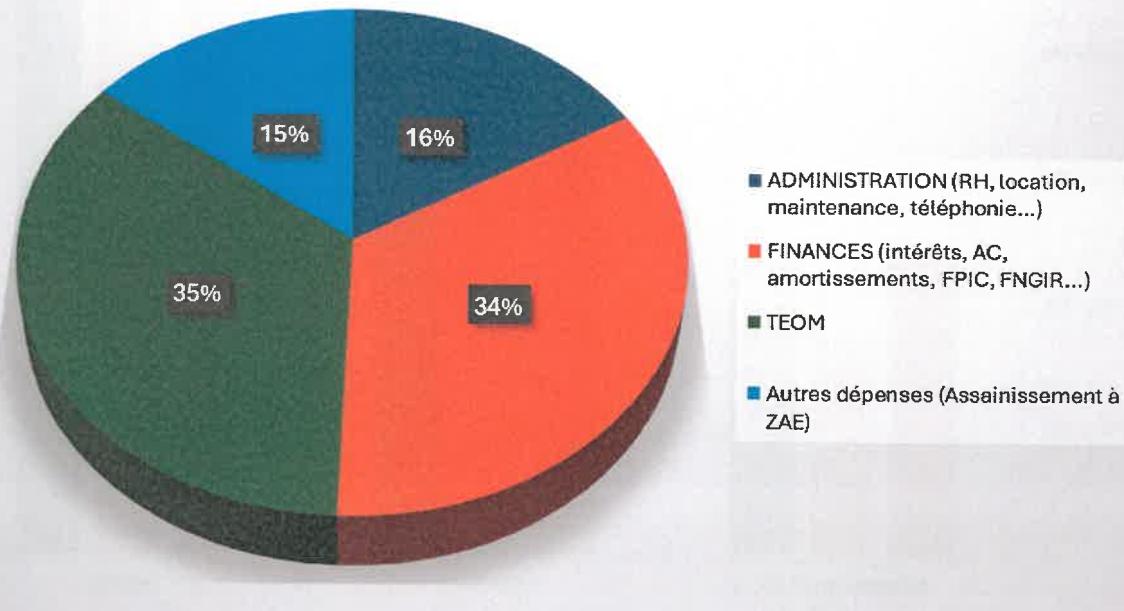
*Tout % entre 0,1 et 0,9 est mentionné 0% sur le graphique.



Prévisionnel 2026 sous réserve de l'équilibre du budget



Prévisionnel 2026 vue globale sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement

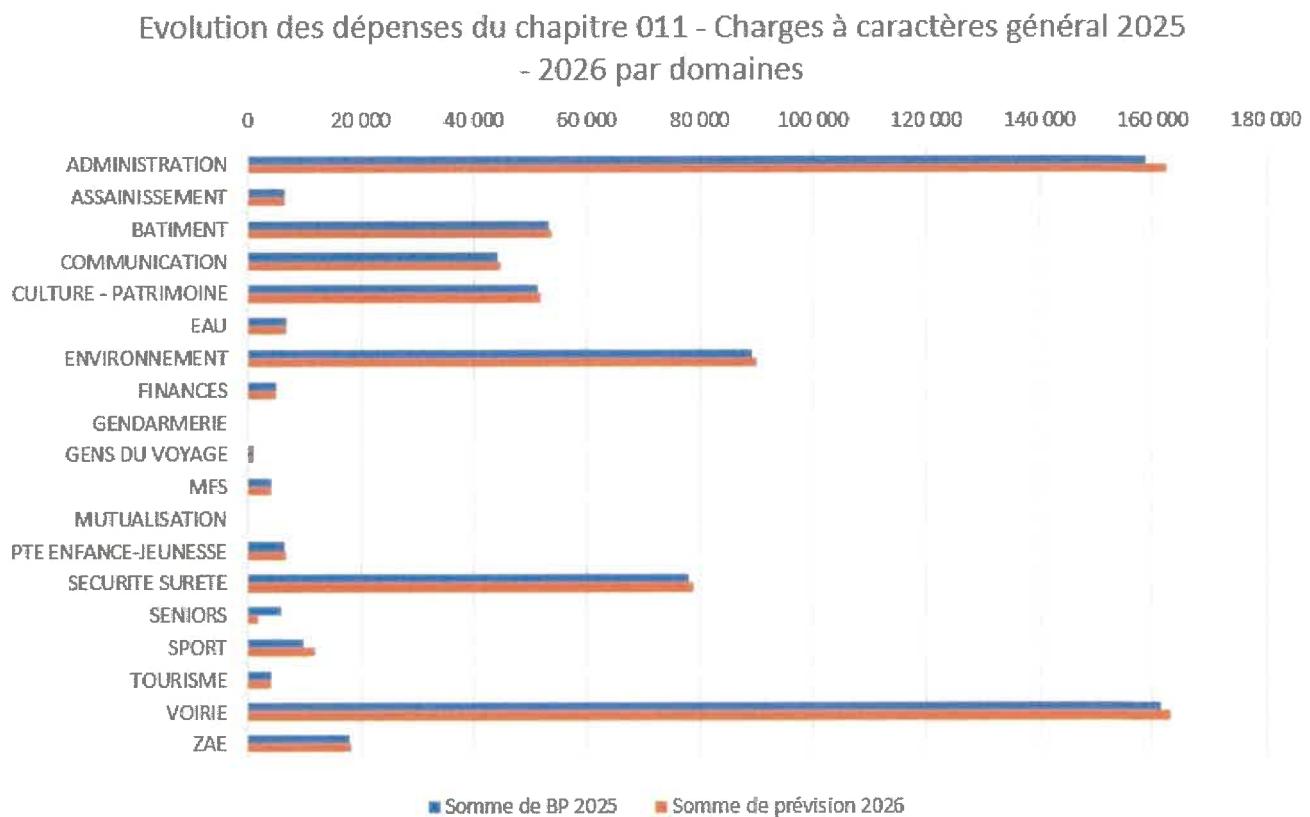


Répartition en % des compétences.

La prévision des dépenses est estimée à 7 155 679 € pour 2026 (hors virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement). Au 31 octobre 2025, le cumul était 5 450 833 €.

Ce cumul provisoire sera ajusté lors de la présentation du Compte Financier Unique en 2026.

Evolution des dépenses du chapitre 011 - charges à caractères général 2025-2026 (prévision) par domaines



Orientation des dépenses au chapitre 011

Evolution maximale de 1% en moyenne des dépenses liées aux compétences et aux bonnes pratiques mises en place au fil des années.

Une attention particulière doit être portée :

- Sur l'évolution des dépenses du type lutte contre les frelons asiatiques (gestion des demandes et des prestataires)
- Sur l'optimisation des véhicules (électriques versus thermiques)
- ...

Charges de personnel

Traitements indiciaires par catégorie de base	2024	2025	2026
Catégorie A	180 385.62€	182 359.68€	162 865.32€
Catégorie B	22 253.54€	30 162.84€	31 285.20€
Catégorie C	113 322.57€	162 097.56€	141 526.66€

RIFSEEP (IFSE + CIA) par catégorie :

Référence délibération n° 2020-47

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS DU RIFSEEP, applicables par cadre d'emplois

Filière	Corps d'équivalence de l'Etat	Arrêté ministériel d'application du RIFSEEP au corps de l'Etat	Groupes	IFSE - sans logement	CIA Montant maximal brut annuel
Attachés territoriaux	Attachés d'administration de l'Etat	Arrêté du 3 juin 2015	Groupe 1	36 210 €	3 018 €
			Groupe 2	32 130 €	2 678 €
			Groupe 3	25 500 €	2 125 €
			Groupe 4	20 400 €	1 700 €
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat	Arrêté du 19 mars 2015	Groupe 1	17 480 €	1 457 €
			Groupe 2	16 015 €	1 335 €
			Groupe 3	14 650 €	1 221 €
Adjoint Administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat	Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	11 340 €	945 €
			Groupe 2	10 800 €	900 €
					1 200 €

TECHNIQUE

Ingénieurs Territoriaux	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts / Ingénieurs des TPE	Arrêté du 26 décembre 2017	Groupe 1	36 210,00 €	3 017,50 €	6 390,00 €
			Groupe 2	32 130,00 €	2 677,50 €	5 670,00 €
			Groupe 3	25 500,00 €	2 125,00 €	4 500,00 €
Techniciens territoriaux	Techniciens supérieurs du développement durable	Arrêté du 7 novembre 2017	Groupe 1	17 480,00 €	1 456,67 €	2 380,00 €
			Groupe 2	16 015,00 €	1 334,58 €	2 185,00 €
			Groupe 3	14 650,00 €	1 220,83 €	1 995,00 €
Agent de maîtrise	Adjoints techniques des administrations de l'Etat	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1	11 340 €	945 €	1 260 €
Adjoints techniques territoriaux			Groupe 2	10 800 €	900 €	1 200 €

SOCIALE

Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'institut national des jeunes aveugles	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1	14 000,00 €	1 166,67 €	1 680,00 €
			Groupe 2	13 500,00 €	1 125,00 €	1 620,00 €
			Groupe 3	13 000,00 €	1 083,33 €	1 560,00 €

Les sommes en vert indiquent les groupes sur lesquels sont basés les CIA.

Régime indemnitaire par catégorie	2024	2025	2026
Catégorie A - IFSE	41 960.88€	36 924.96€	46 372.92€
Catégorie B - IFSE	4 758.00€	6 402.00€	11 648.00€
Catégorie C - IFSE	34 146.96€	40 638.96€	46 248.00€
Catégorie A-B-C – CIA*	20 200.00€	26 200.00€	25 875.00€

* Le montant de cette prime repose sur l'évaluation de fin d'année ainsi que l'assiduité.

Nouvelle Bonification Indiciaire :

Certains agents bénéficient de la NBI d'accueil.

Temps de travail :

Le conseil communautaire a décidé d'adopter le temps de travail de 1607 heures pour les agents de la collectivité selon la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Annexe délibération 2021-118

L'organisation du temps de travail est vouée à évoluer à compter du 1^{er} janvier 2026, suite au vote de la délibération n°2025-080. Les 1607h seront effectuées sur la base d'un rythme de travail hebdomadaire de 37h30 avec un nombre de RTT annuels fixés en fonction du calendrier. Au-delà des 1607 heures, la réglementation des heures supplémentaires s'appliquera pour les catégories concernées B et C.

2026 :

- Augmentation de 3 points des cotisations patronales de la CNRACL :
- Avancement d'échelons et de grades.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	POSTE POURVUS (dont recrutement en cours)	POSTE NON POURVUS*
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché (temps complet)	A	6	35h	4	2
Rédacteur (temps complet)	B	3	35h	1	2
Rédacteur (temps non complet)	B	1	7h	1	-
Adjoint administratif (temps complet)	C	5	35h	4	1
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien (tout grade confondu)	B	1	35h	-	1
Agent de maîtrise	C	2	35h	2	-
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Éducateur jeune enfant	A	2	35h	1	1

(*) : postes existant administrativement sans recrutement envisagé

- Sur la mandature actuelle aucun poste n'est à créer. Néanmoins une réflexion sur le remplacement de l'agent au tourisme devra être mené par la nouvelle équipe. Il est rappelé qu'en 2025, l'agent chargé des actions liées à la sécurité, sûreté et à l'environnement a pris ses fonctions en novembre et le poste chargé de communication est momentanément vacant. Le poste initialement prévu pour la création de l'EPSMS est désormais caduc. Quant aux missions du poste CRTE (0,50 ETP), elles ont été réparties entre le personnel existant.
- Pour 2026, la projection au chapitre 012 serait donc de 751 k€ (Salaires + Charges + Cotisation FNC + Visite médical + Personnel extérieur...)

TABLEAU DES EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN SUR L'ANNEE 2026							
Filière	Nbre agents + catégorie	Administration générale, finances, juridique, marchés publics, RH, communication, MFS	Tourisme	Urbanisme	Petite enfance	Technique	Apprentis, Stagiaires
Administration	13 dont : 4 : A 2 : B 4 : C	3.5 ETP 1 ETP 4 ETP	0.2 ETP		0.5 ETP		
Sociale	1 : A				1 ETP		
Technique	2 : C					2 ETP	

Il est rappelé que :

- o L'État participerait à hauteur de 50 000 €/an en 2026 au financement des charges de personnel dédiées aux Maisons France Services (contre 45 000 € en 2025)

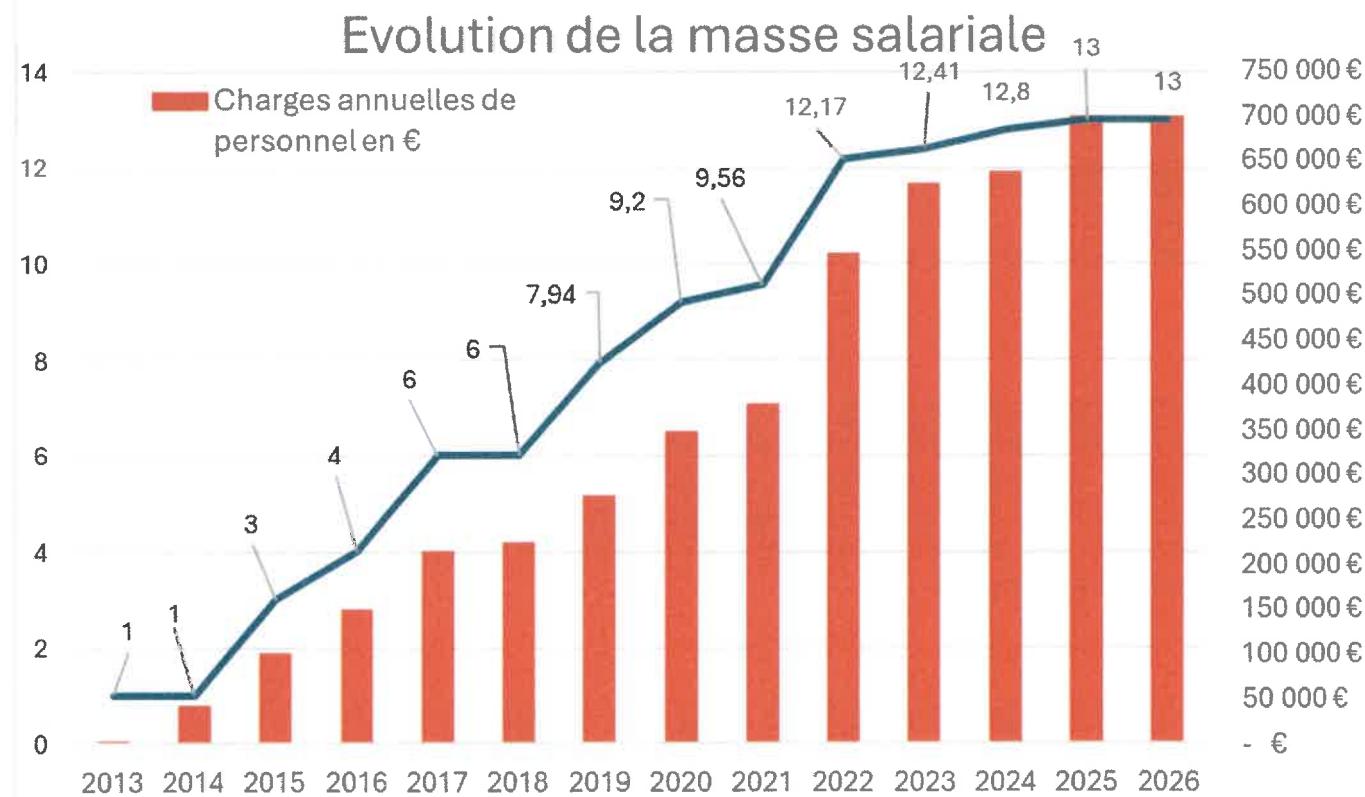


Tableau AEFF prévisionnel

	2024	Estimation 2025	Prévisionnel 2026
Coût salarial brut + primes	417 027,57 €	480 000,00 €	484 800,00 €
Cotisations sociales	166 695,56 €	215 000,00 €	217 150,00 €
Autres charges (mutuelle et maintien salaire)	4 032,00 €	5 000,00 €	5 050,00 €
	170 727,56 €	220 000,00 €	222 200,00 €
Coût salarial TOTAL	587 755,13 €	700 000,00 €	707 000,00 €
Coût par habitant	34,57 €	41,18 €	41,59 €

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		CC	Région	National
Total des charges de fonctionnement = B	4 195 146	248	341	435
donc : Charges de fonctionnement CAF	3 942 035	234	323	395
donc : Charges de personnel (montant net)	609 514	36	90	167

Charges de personnel même strate - Source DGFIP 2024

Les atténuations de produits :

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

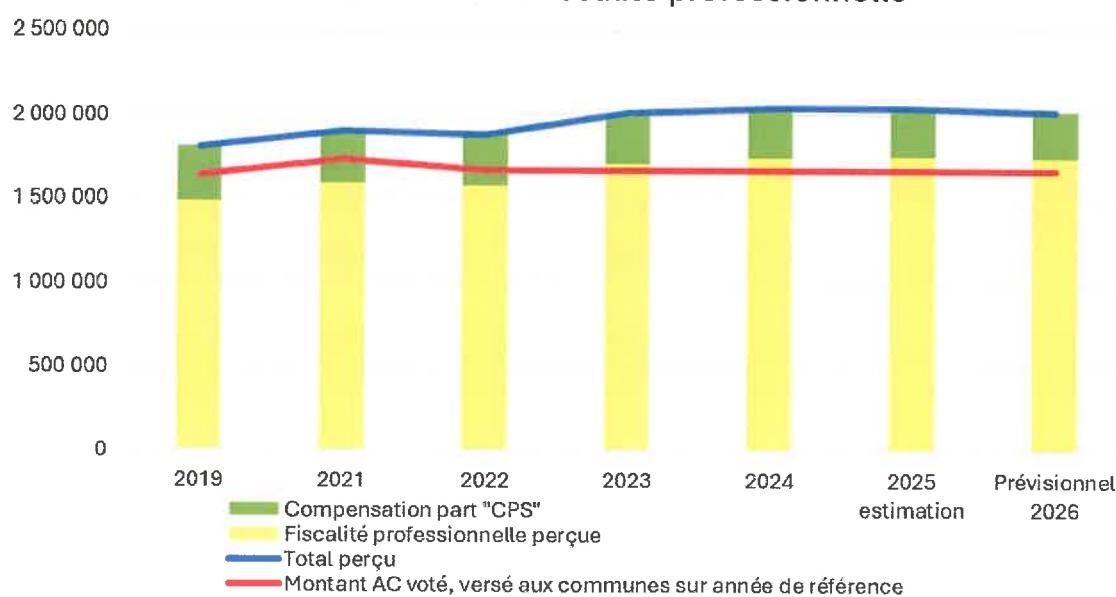
En 2026, il est prévu un maintien du montant du FPIC à hauteur de 2025. Cette évolution du FPIC à la hausse ou à la baisse reste incertaine.

Comme pour les années précédentes, sauf demande contraire, la répartition de droit commun sera appliquée.

	Répartition de Droit Commun					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026p
EPCI	-114 580	-111 845	-106 697	-109 678	-119 886	-119 886
COMMUNES	-405 856	-407 431	-392 019	-393 594	-394 844	-394 844
TOTAL	-520 436	-519 276	-498 716	-503 272	-514 730	-514 730

Les attributions de compensation :

AC et évolution de la fiscalité professionnelle



Le montant prévisionnel à verser est identique à 2025 soit 1 668 434 € ;

Référence

Année		2019	2021	2022	2023	2024	2025 estimations	Prévisionnel 2026
Fiscalité professionnelle perçue	A	1 483 606 €	1 590 134 €	1 577 653 €	1 706 238 €	1 743 844 €	1 753 381 €	1 743 847 €
Compensation part « CPS »	B	324 479 €	312 273 €	305 423 €	303 495 €	298 625 €	287 781 €	277 421 €
Total perçu	C = A + B	1 808 085 €	1 902 407 €	1 883 076 €	2 009 733 €	2 042 469 €	2 041 162 €	2 021 268 €
Montant AC voté, versé aux communes sur année de référence	D	1 637 300 €	1 737 985 €	1 668 434 €	1 668 434 €	1 668 434 €	1 668 434 €	1 668 434 €
Ecart entre perçu et reversé	E = C - D	170 785 €	164 422 €	214 642 €	341 299 €	374 035 €	372 728 €	352 834 €

Charges financières :

La communauté de communes a contracté à ce jour neuf emprunts dont huit sur le budget principal. Le numéro 8 sera signé d'ici la fin du mois de janvier.

1. 2016 : Acquisition du siège de l'intercommunalité (fin le 05/01/2030)
2. 2017 : Construction d'un gymnase intercommunal (fin le 27/02/2032)
3. 2019 : Programme de voirie 2019 (fin le 25/01/2029)
4. 2023 : Déploiement de la vidéoprotection-infrastructure (fin le 01/06/2042)
5. 2023 : Déploiement de la vidéoprotection - matériel (fin le 01/06/2030)
6. 2024 : Extension du siège (fin le 01/03/2039)
7. 2025 : Revitalisation de la ZAE (fin le 15/01/2040)
8. 2026 : Transfert de propriété du bâtiment VOH (fin le 16/03/2056), *en attente du transfert.*

Le montant des intérêts à rembourser pour l'année 2026 est de 108 934,95 €.

Compte tenu du rapport du comptable et de l'instruction budgétaire, la communauté de communes doit prévoir dans son budget l'intégration des ICNE « Intérêts Courus Non Echus ».



Etat de la dette de la CC Vexin Val de Seine

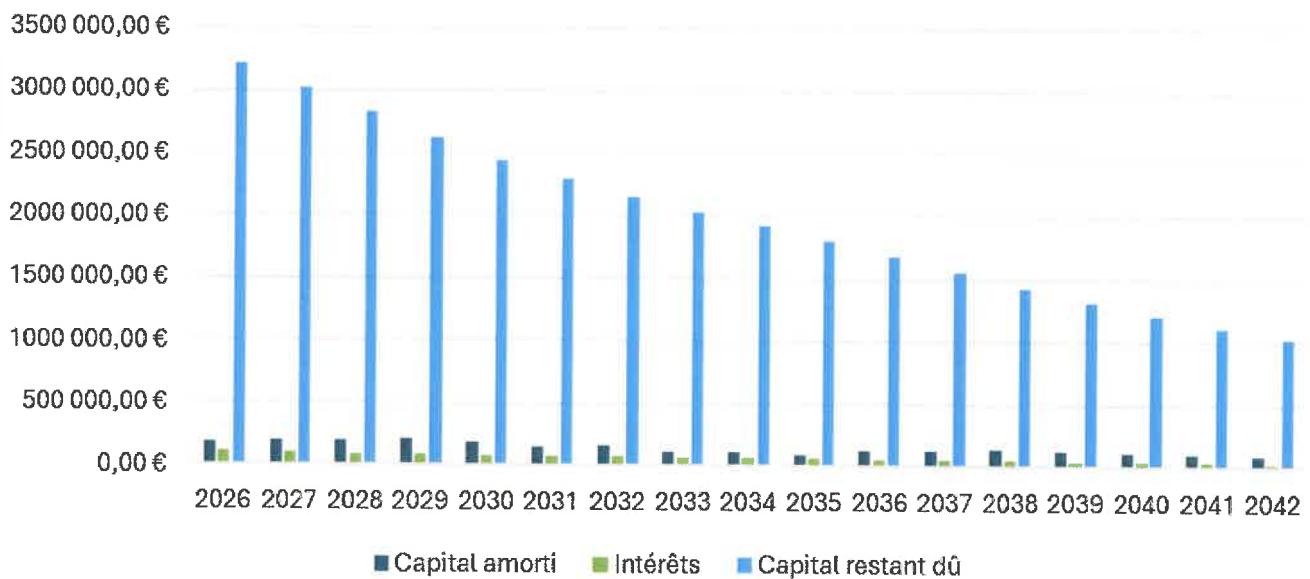


Tableau des emprunts en cours

	Capital	Intérêt	Capital restant
Siège			
2026	26 078,77 €	2 125,42 €	104 315,07 €
2027	26 078,77 €	1 700,34 €	78 236,30 €
2028	26 078,77 €	1 275,25 €	52 157,53 €
2029	26 078,77 €	850,17 €	26 078,76 €
2030	26 078,76 €	425,08 €	0,00 €
Gymnase			
2026	40 067,42 €	3 579,38 €	250 938,83 €
2027	40 560,25 €	3 086,55 €	210 378,58 €
2028	41 059,14 €	2 587,66 €	169 319,44 €
2029	41 564,17 €	2 082,63 €	127 755,27 €
2030	42 075,41 €	1 571,39 €	85 679,86 €
2031	42 592,94 €	1 053,86 €	43 086,92 €
2032	43 086,92 €	529,97 €	0,00 €
Voiries			
2026	19 943,53 €	271,23 €	59 830,55 €
2027	19 943,53 €	203,42 €	39 887,02 €
2028	19 943,53 €	135,62 €	19 943,49 €
2029	19 943,49 €	67,81 €	0,00 €
Vidéoprotection			
2026	36 862,94 €	23 996,58 €	577 098,98 €
2027	38 346,49 €	22 513,03 €	538 752,49 €
2028	39 889,78 €	20 969,74 €	498 862,71 €

2029	41 495,20 €	19 364,32 €	457 367,51 €
2030	35 675,01 €	17 730,61 €	421 692,50 €
2031	29 481,49 €	16 470,23 €	392 211,01 €
2032	30 681,59 €	15 270,13 €	361 529,42 €
2033	31 930,55 €	14 021,17 €	329 598,87 €
2034	33 230,35 €	12 721,37 €	296 368,52 €
2035	34 583,07 €	11 368,65 €	261 785,45 €
2036	35 991,84 €	9 960,88 €	225 794,61 €
2037	37 455,91 €	8 495,81 €	188 338,70 €
2038	38 980,63 €	6 971,09 €	149 358,07 €
2039	40 567,43 €	5 384,29 €	108 790,64 €
2040	42 218,80 €	3 732,92 €	66 571,84 €
2041	43 937,41 €	2 014,31 €	22 634,43 €
2042	22 634,43 €	341,43 €	0,00 €
Extension du siège			
2026	9 673,79 €	6 764,93 €	157 326,84 €
2027	10 080,55 €	6 358,17 €	147 246,29 €
2028	10 504,40 €	5 934,32 €	136 741,89 €
2029	10 946,08 €	5 492,64 €	125 795,81 €
2030	11 406,33 €	5 032,39 €	114 389,48 €
2031	11 885,95 €	4 552,77 €	102 503,53 €
2032	12 385,71 €	4 053,01 €	90 117,82 €
2033	12 906,49 €	3 532,23 €	77 211,33 €
2034	13 449,18 €	2 989,54 €	63 762,15 €
2035	14 014,68 €	2 424,04 €	49 747,47 €
2036	14 603,95 €	1 834,77 €	35 143,52 €
2037	15 218,01 €	1 220,71 €	19 925,51 €
2038	15 857,88 €	580,84 €	4 067,63 €
2039	4 067,63 €	42,10 €	0,00 €
Revitalisation ZAE			
2026	12 096,71 €	7 146,21 €	205 092,71 €
2027	12 508,31 €	6 734,61 €	192 584,40 €
2028	12 933,91 €	6 309,01 €	179 650,49 €
2029	13 374,01 €	5 868,91 €	166 276,48 €
2030	13 829,07 €	5 413,85 €	152 447,41 €
2031	14 299,61 €	4 953,31 €	138 147,80 €
2032	14 786,16 €	4 456,76 €	123 361,64 €
2033	15 289,27 €	3 953,65 €	108 072,37 €
2034	15 809,50 €	3 433,42 €	92 262,87 €
2035	16 347,43 €	2 895,49 €	75 915,44 €
2036	16 903,66 €	2 339,26 €	59 011,78 €
2037	17 478,83 €	1 764,09 €	41 532,95 €
2038	18 073,55 €	1 169,37 €	23 459,40 €
2039	18 688,52 €	554,40 €	4 770,88 €
2040	4 770,88 €	40,08 €	0,00 €

Bâtiment VOH (En attente du transfert)

2026	41 150,36 €	65 051,20 €	1 853 310,51 €
2027	47 064,19 €	50 921,70 €	1 812 160,15 €
2028	47 724,05 €	49 599,20 €	1 765 095,96 €
2029	48 406,94 €	48 258,15 €	1 717 371,91 €
2030	49 113,45 €	46 897,92 €	1 668 964,97 €
2031	49 844,26 €	45 517,83 €	1 619 851,51 €
2032	50 599,99 €	44 117,20 €	1 570 007,25 €
2033	51 381,31 €	42 695,34 €	1 519 407,26 €
2034	52 188,91 €	41 251,53 €	1 468 025,95 €
2035	23 023,52 €	39 785,02 €	1 415 837,04 €
2036	53 885,85 €	38 295,06 €	1 362 813,52 €
2037	54 776,66 €	36 780,87 €	1 308 927,67 €
2038	55 696,72 €	35 241,64 €	1 254 151,04 €
2039	56 646,80 €	33 676,57 €	1 198 454,29 €
2040	57 627,76 €	32 084,79 €	1 141 807,49 €
2041	58 640,41 €	30 465,45 €	1 084 179,73 €
2042	59 685,62 €	28 817,65 €	1 025 539,32 €
2043	60 764,26 €	27 140,49 €	965 853,70 €
2044	61 877,27 €	25 433,01 €	905 089,44 €
2045	63 025,58 €	23 694,26 €	843 212,17 €
2046	64 210,14 €	21 923,24 €	780 186,59 €
2047	65 431,95 €	20 118,94 €	715 976,45 €
2048	66 692,04 €	18 280,30 €	650 544,50 €
2049	67 991,46 €	16 406,25 €	583 852,46 €
2050	69 331,27 €	14 495,69 €	515 861,00 €
2051	70 712,58 €	12 547,49 €	446 529,73 €
2052	72 136,55 €	10 560,46 €	375 817,15 €
2053	73 604,34 €	8 533,42 €	303 680,60 €
2054	75 117,15 €	6 465,14 €	230 076,26 €
2055	76 676,23 €	4 354,35 €	154 959,11 €

(*) que le prêt est constitué d'un taux fixe à 1,11% + une indexation sur le taux du Livret A pouvant évoluer tous les ans

Contributions (liste non exhaustive)

Sport enfance & jeunesse, les opérations et services seront maintenus :

- Le multi-accueil « Graine d'éveil », nouvelle concession de service public avec la Maison Bleue pour 2025-2030. Changement notable pour le versement du bonus territoire Ctg (Convention territoriale globale) de la Caf du Val d'Oise qui sera désormais versé directement au prestataire : le montant de la participation de la CCVVS a été réduit en fonction, il n'y a désormais plus de recettes sur cette action. Le reste à charge sur une année pleine pour la CCVVS est de 5 000€ de plus par rapport à l'ancienne concession ;
- CSH « les Filous », participation initiale à hauteur de 55 440 € en 2024 avec un indice de révision annuel (concession de service public jusqu'en 2028). En 2025, le montant était estimé à 56 327,04€ et pour 2026 un estimatif de 58 000.00€ ;



- Quatre Lieux d'Accueil Enfants Parents (Amenucourt, Bray-et-Lû, Magny-en-Vexin et Saint-Clair-sur-Epte) : convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits curieux de Saint Clair ». Le montant pour 2026 est estimé à 31 000€ ;
- Le Relais Petite Enfance : cinq lieux d'accueil jeux sont maintenus sur le territoire (Aincourt, Amenucourt, Bray-et-Lû, Magny-en-Vexin et Saint-Clair-sur Epte) prestation réalisée en régie ;
- Financement partiel du BAFA, un budget sera prévu pour une dizaine de bénéficiaires. Pour mémoire, la participation de la CCVVS est établie à 400€ pour un BAFA complet par jeune ;
- Ludothèque : poursuite de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Petit Renard joue et crée » pour un montant de 6 500.00€ jusqu'à fin août. La poursuite de la convention à compter de septembre est à l'étude et sera prévue au budget en fonction du bilan de la précédente convention.

Sport : poursuite de la participation aux entrées de la piscine AQUAVEXIN à Trie Château, pour un budget estimatif de 7 000,00 €...

MARPA : il est prévu au titre du fonctionnement de la MARPA une subvention de 50 000€.

Culture : Il est prévu de reconduire le budget 2025

Tourisme :

- Le financement de « La Gabelle », point d'informations touristiques en collaboration avec l'EPCC du Château de La Roche Guyon (14 000€),
- La participation au fonctionnement du Bac de Vétheuil (6 500 €). Sur ce dernier point SMSO, propriétaire du BAC et des pontons souhaite arrêter cette activité.
- Ile de France Nature sollicite une participation pour l'entretien des sentiers et des accotements concernant l'arboretum sur les communes d'Amenucourt et La Roche-Guyon (15 000€).

Aide aux associations : La Communauté de communes prévoit de reconduire un programme de soutien aux associations équivalent à 2025 avec la possibilité de conventionner.

D'autres contributions ont été estimées, comme la participation au PNR qui est de 0,5 €/habitant (8 500,00 €), la contribution au fonctionnement du pôle urbanisme (158 000 €), l'adhésion au CEEVO...

SMIRTOM : la participation au SMIRTOM augmentera en 2026 du fait :

- De la hausse prévisionnelle du prix par habitant. Selon les dernières données, le SMIRTOM prévoit de passer de 135 € à 137 € / habitant (+ 1,48%) soit un peu plus de 2 408 000.00 € au lieu de 2 347 000 € en 2025. L'évolution résultant de :
- Nouveau contrat à partir du 1^{er} janvier 2026
- Le traitement des bio déchets
- Augmentation des volumes dans les déchetteries des encombrants et le surcoût des déchetteries extérieures.
- Augmentation du coût de la pré-collecte
- Extension de la TGAP

Environnement et plus précisément pour les compétences GEMAPI et ruissellement, les contributions concernent les participations aux syndicats :

	2022	2023	2024	2025 au 31/10	Prévisions 2026
GEMAPI	77 411.89 €	73 829.30 €	83 322.00 €	83 238.00€	83 238.00€
Ruissellement*	44 091.24 €	37 985.70 €	32 567.00 €	32 534.00€	32 534.00€

La CCVVS contribue également au financement de services mutualisés. À ce titre, elle verse :

- Une participation annuelle de 28 k€ au SMOVON pour le fonctionnement de la Fibre Optique,
- Une participation annuelle de 64 k€ au titre du IRU FON*, destinée à la vidéoprotection.

(*) IRU FON – frais de gestion au titre de l'acquisition à hauteur de 5% mis en œuvre par Val d'Oise Numérique.

Ces dépenses récurrentes s'inscrivent dans la volonté de garantir la continuité des infrastructures numériques et la sécurité sur le territoire.

Transfert entre sections : les annuités d'amortissement

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation linéaire au prorata temporis.

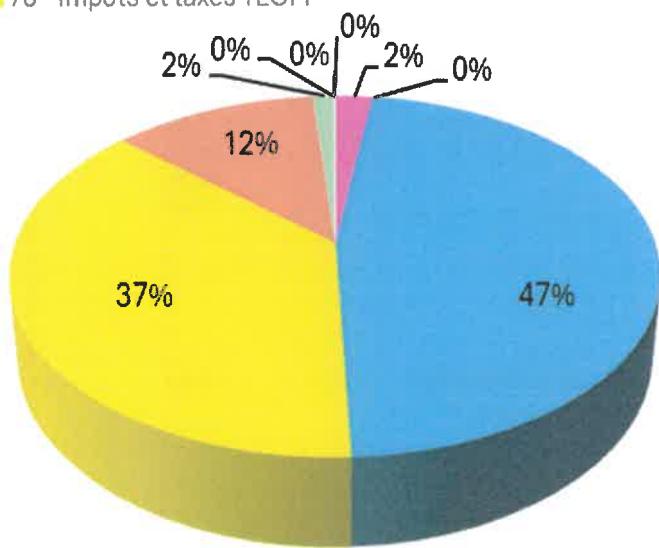
Il est proposé d'alimenter les dotations aux amortissements de 472 704.33 € pour 2026.

B/ Recettes

Section Fonctionnement	Réalisé 2024	Réalisé 2025 au 31/10/2025	Budget primitif 2025	Prévisionnel 2026 sous réserve de l'équilibre du budget
RECETTES	7 315 225,95 €	6 528 294,35 €	7 225 354,33 €	6 470 870,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 076 788,72 €	802 895,73 €	802 895,73 €	Sera défini pour le BP
013 - Atténuation de charges	7 151,13 €	16 289,90 €	5 373,46 €	- €
042 - Opérations d'ordres entre sections	24 132,62 €	129 120,15 €	133 000,00 €	145 655,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 699,81 €	2 566,00 €	3 156,00 €	1 000,00 €
73 - Impôts et taxes	5 289 513,99 €	4 742 482,92 €	5 408 283,00 €	5 455 327,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	887 778,76 €	744 383,83 €	832 734,00 €	783 237,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	28 160,92 €	90 554,82 €	39 911,14 €	85 651,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	1,00 €	1,00 €	- €

Prévisionnel 2026 sous réserve de l'équilibre du budget

- 002 - Résultat de fonctionnement reporté
- 013 - Atténuation de charges
- 042 - Opérations d'ordres entre sections
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes (hors TEOM)
- 73 - Impôts et taxes TEOM





Fiscalité

Pour le budget, il est considéré une revalorisation des valeurs locatives de 1.00%.

Il faudra revoir à la baisse la THRS suite aux actions de fiabilisation 2025.

Pour 2026, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.96 %
- TH sur Résidences Secondaires et inoccupées : 1.78%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6.71 %

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS DU GFP

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la CC	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	2,10 %	3,78 %	6,17 %	9,47 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	2,28 %	2,67 %	3,29 %	3,99 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	7,72 %	9,27 %	6,33 %	9,22 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	21,70 %	21,71 %	30,83 %	38,63 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI				
-> au titre de la FPU	22,81 %	25,83 %	23,79 %	25,93 %
-> au titre de la fiscalité additionnelle	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FPZ	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FP des éoliennes	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,89 %	9,48 %	10,18 %	11,82 %

Taux même strate - Source DGFIP 2024

IV- LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX DU GFP

Produits des impôts locaux	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la CC	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH résidences secondaires + TH logements vacants + GEMAPI)	86 732	5	4	8	23
-> dont produits GEMAPI (TH + THLV)	13 172	1	1	0	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)	575 089	34	39	41	43
-> dont produits GEMAPI (FB)	77 966	5	7	5	4
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	71 387	4	2	3	6
-> dont produits GEMAPI (FNB)	9 002	1	0	0	1
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	21 888	1	1	2	2
Cotisation foncière des entreprises	682 243	40	66	81	85
-> dont au titre de la FPU	682 243	40	66	81	85
-> dont GEMAPI (CFE - FPU)	11 804	1	1	1	1
-> dont au titre de la fiscalité additionnelle	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FA)	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FPZ	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FPZ)	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FP des éoliennes	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE - FPE)	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/TIEOM)	2 184 564	130	138	132	94

Produits même strate - Source DGFIP 2024

En considérant la revalorisation de la base locative de 1% (valeur provisoire) pour les produits prévisionnels sont :

Produits des impôts locaux	2022		2023		2024		2025 Estimation au 31/12		2026 Estimé des bases 1259	
	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits Prévisionnels en €
TF sur les propriétés bâties	1,96%	442 882,00	1,96%	476 256,00	1,96%	502 739,00	1,96%	509 940,00	1,96%	511 430,00
TH RS sur les locaux vacants	-	58 474,00	1,78%	72 853,00	1,78%	70 043,00	1,78%	66 150,00	1,78%	66 150,00
TF sur les propriétés non bâties	6,71%	56 297,00	6,71%	60 415,00	6,71%	62 638,00	6,71%	57 777,00	6,71%	64 579,00
GEMAPI	-	110 235,00	-	111 991,00	-	111 953,00	-	112 000,00	-	112 000,00
TEOM	-	1 722 576,00	-	2 079 367,00	-	2 186 282,00	-	2 371 356,00	-	2 408 000,00
Fraction TVA (Compensation TH)	-	448 145,00	-	454 123,00	-	458 089,00	-	459 312,00	-	459 320,00

Autres taxes :

Produits des impôts locaux	2022		2023		2024		2025 au 31/10		2026	
	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits perçus en €	Taux	Produits Prévisionnels en €
Taxe de séjour	-	57 647,00	-	74 065,00	-	56 618,00	-	69 166,48	-	60 000,00
Taxes additionnelles à la taxe de séjour	-	14 480,00	-	18 564,00	-	82 467,00	-	133 898,44	-	28 000,00

(*) À compter du 1er janvier 2026, le Trésor Public met en place une nouvelle procédure : la taxe additionnelle sera désormais reversée directement par la Trésorerie au Département, à la Région et à Île-de-France Mobilités.

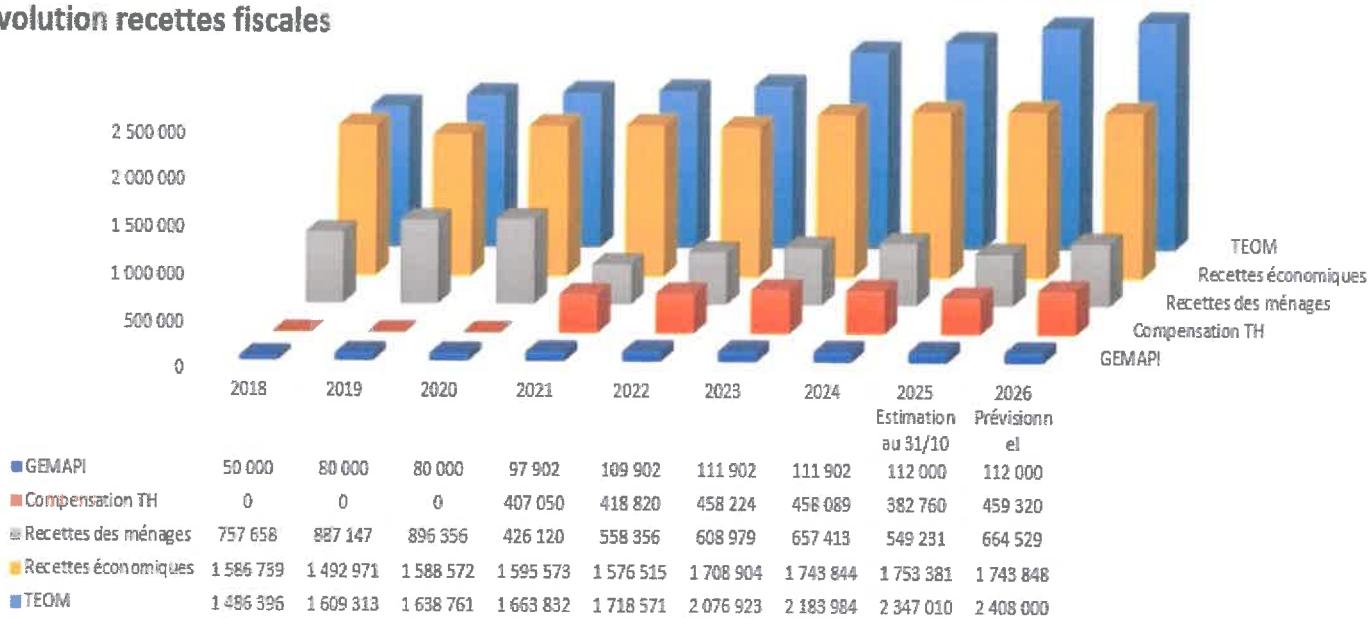
Pour décembre 2025, nous estimons percevoir environ 40 000 € au titre des plateformes ; sur ce montant, 28 000 € devront être reversés au titre de la taxe additionnelle avant la mise en œuvre de la nouvelle procédure.

Pour la CFE et la CVAE, vu le contexte économique et le PLF 2026, il est proposé de retenir la moyenne des produits réels 2023 à 2025.

	CET en €						Evolution 2021/2025	
	2021	2022	2023	2024	2025 Estimation	Prévisionnel 2026	€	%
CFE	594 343	614 333	645 151	668 939	671 807	661 966	77 464	11,38%
TASCOM	125 805	130 498	140 577	146 473	146 472	146 472	20 667	16,43%
CVAE	498 201	447 118	510 309	509 078	509 232	509 540	11 031	2,28%
IFER	352 312	364 765	389 011	396 363	403 500	403 500	51 188	14,53%
TAFNB	19 473	19 801	23 856	22 991	22 370	22 370	2 897	14,88%
TOTAL CET CCVVS	1 590 134	1 576 515	1 708 904	1 743 844	1 753 381	1 743 847	163 247	9,67%

Répartition des ressources fiscales de 2021 à 2026

Evolution recettes fiscales

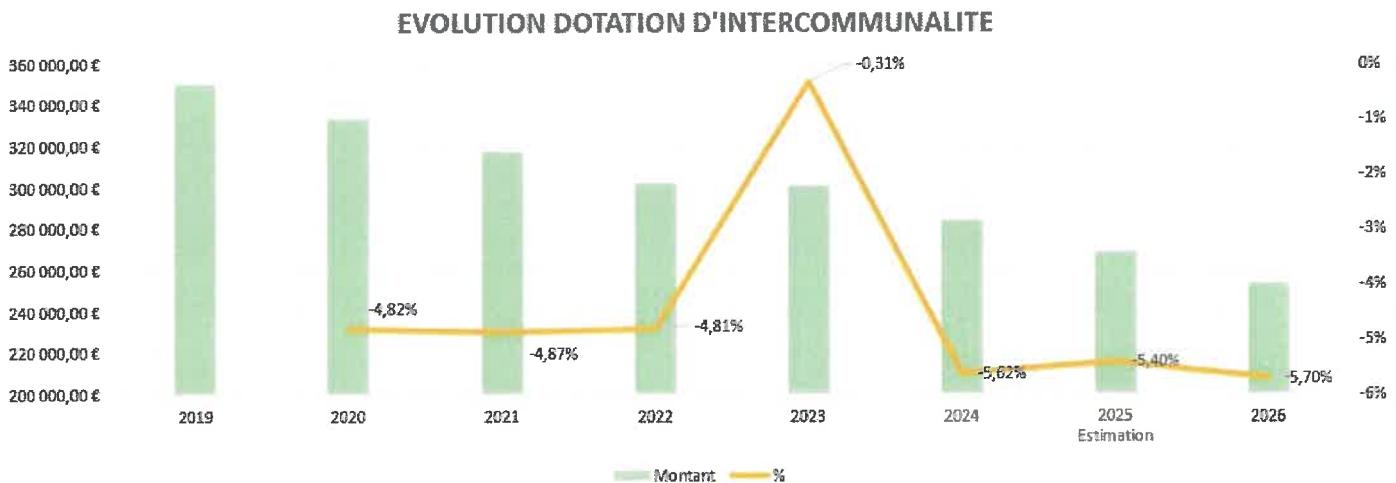


Concernant la TEOM (taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères), le produit 2026 est estimé à 2 408 000 €.

Les dotation :

La dotation globale de fonctionnement est composée de :

- La dotation d'intercommunalité ;
- La dotation de compensation.



En 2026, la dotation d'intercommunalité est estimée à 253 816€, et la dotation de compensation à 277 421€.

Au total, la DGF de la communauté de communes atteindrait 531 237€.

Les autres recettes :

Pour les recettes versées par la CAF et générées par le fonctionnement de nos structures & actions sur l'enfance et la petite enfance, à partir de 2026, il est prévu une diminution car la CAF versera directement aux organismes (la Maison Bleue). Les recettes restantes estimées à 40 000€ seront inscrites au budget primitif 2026. Cela sera affiné en fonction des notifications à venir d'ici le vote du budget. L'amortissement des subventions est estimé à 140 158,59 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant du capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2026 est de 3 207 913,49 € (dont 1 853 310,5 € en attente du transfert de propriété bâtiment VOH). Cette dette représente 188,70 € par habitant.

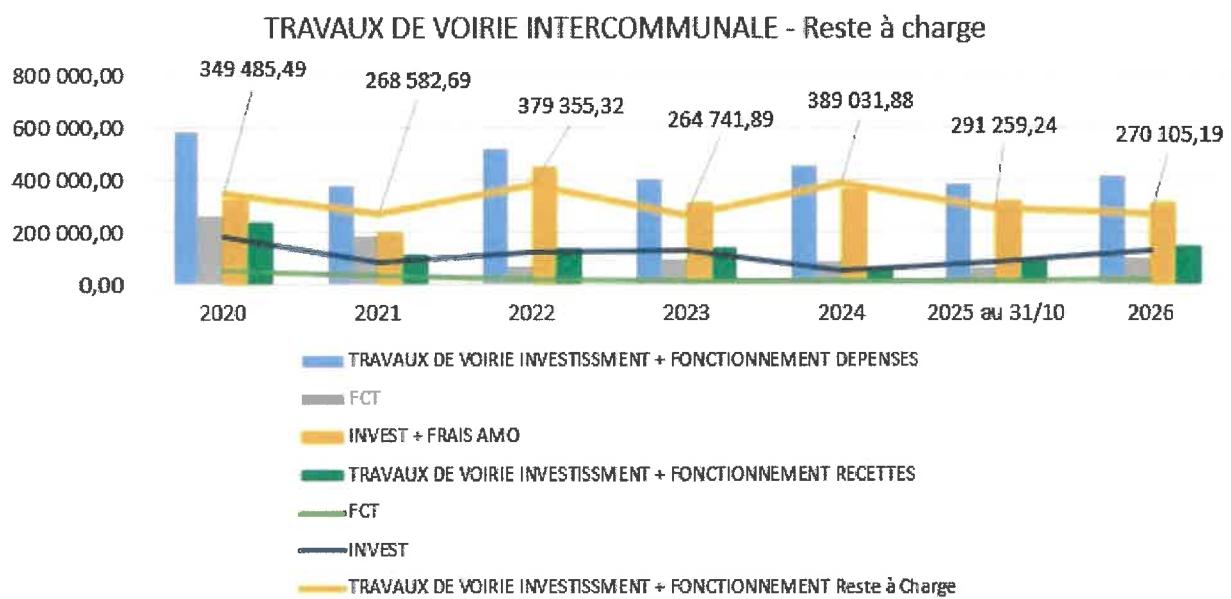
A/ Dépenses et Recettes

Dépenses prévisionnelles TTC hors grands projets (liste non exhaustive). Recettes comprennent le FCTVA année budgétaire + subventions + amortissements.

Opérations	Dépenses Prévisionnelles + RAR 2025	Recettes Prévisionnelles + RAR 2025
BATIMENT (hors extension)	165 000,00 €	173 000,00 €
CULTURE	0,00 €	0,00 €
COMMUNICATION	1 000,00 €	1 600,00 €
ECONOMIE	0,00 €	0,00 €
ENVIRONNEMENT	67 370,00 €	20 470,00 €
FIBRE OPTIQUE	0,00 €	22 000,00 €
INFORMATIQUE	10 000,00 €	14 500,00 €
JEUNESSE	2 000,00 €	1 300,00 €
MAISON France SERVICE	600,00 €	1 000,00 €
PETITE ENFANCE	2 500,00 €	3 150,00 €
SENIORS	160 000,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	4 020,00 €	7 700,00 €
TOURISME	90 000,00 €	1 500,00 €
TECHNIQUE	0,00 €	600,00 €
URBANISME	0,00 €	500,00 €
VOIRIES	403 795,00 €	266 850,00 €
ZAE	21 372,00 €	7 870,00 €
TOTAL	927 657,00 €	522 040,00 €

Ces estimations pourront être revues à l'élaboration finale du budget.

- Plan pluriannuel voirie : pour 2026, il est envisagé un maintien à 300k€ TTC en investissement et 100k€ TTC en fonctionnement.





LES GRANDS PROJETS 2023-2027

Les montants mentionnés correspondent à l'Autorisation de programme ; les crédits de paiement pourront faire l'objet de modifications dues au décalage des travaux et ou aux conditions des règles de financements de nos partenaires. Cela sera mentionné pour le BP.

Les grands projets prévisionnels pour la période 2023-2026 listés sont :

Autorisation de programme initiale (Dépenses 3 164 140,19 € HT/3 796 968 TTC) (Recettes 3 837 220,40 €)	Dépenses réelles (en € TTC)	Recettes réelles (en €)
Vidéo protection 2023/2026	3 575 650,04€	2 896 404,68€
2023 à 2024 Réalisation + AMO phase 1	1 381 678,75€	
2023 Emprunts (609 000€ + 91 000€)		700 000,00€
2025 à 2026 Réalisation + AMO phase 2	1 458 940,75€	
2026 à 2027 Réalisation phase 3	735 030,54€	
2023 à 2025 Subvention + FCTVA		1 457 105,55€
2026 Phase 2 - Solde subvention		562 658,83€
2026 Phase 3 Subvention		176 640,30€

Autorisation de programme initiale (Dépenses 638 233,00 € HT/765 879 € TTC) (Recettes 792 646,76 €)	Dépenses réelles (en € TTC)	Recettes réelles (en €)
Revitalisation ZAE (3 rues) 2023/2025	587 902,56	559 850,97
2023 à 2025 Réalisation + AMO	551 576,48	
2025 Emprunt		226 000,00
2023 à 2025 Acompte subvention + FCTVA		317 913,81
2026 Acompte subvention + FCTVA		15 937,16
2026 Connexion voie de désenclavement	37 200,00	

Autorisation de programme initiale (Dépenses 549 085 € HT/658 902 € TTC) (Recettes 655 475,13 €)	Dépenses réelles (en € TTC)	Recettes réelles (en €)
Extension du siège 2023/2025	686 215,28	610 312,24
2023 à 2024 Réalisation + AMO	686 215,28	
2024 Emprunt		183 000,00
2023 à 2025 Subvention + FCTVA		363 253,12
2026 Solde subvention		64 059,12



2026-2027 : structure supplémentaire pour l'accueil petite enfance

Création d'une maison intercommunale de la petite enfance à Magny en Vexin (délibération 2025-058), montant estimé à 1 665 M€/HT avec une estimation de subventions à hauteur de 70 % du projet (estimation de l'engagement 20% 2026, 80% 2027).

Cet engagement 2026 (400 k€ TTC) correspond :

- à l'acquisition du terrain
- au début études
- à l'initialisation des travaux.

L'autorisation de programme sera créée en fonction du chiffrage du projet, durant le 1^{er} semestre 2026.



BUDGET ANNEXE – EXTENSION ZAE DE LA DEMI-LUNE

Afin d'identifier complètement les opérations financières, il a été créé un budget annexe.

Pour rappel :

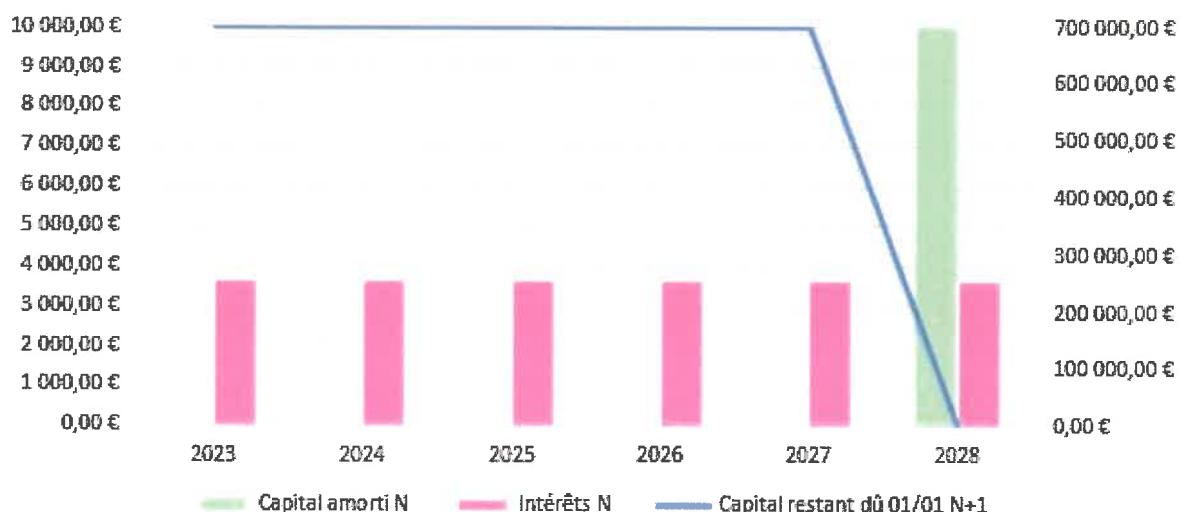
Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence ou individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. Ces régies peuvent se traduire d'un point de vue budgétaire et comptable par un budget annexe, en fonction du mode de gouvernance choisi par la collectivité.

Les besoins de financement

Ci-dessous, les éléments connus à ce jour :

Emprunt Terrain ZAE	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1641 Capital						700 000,00
66111 Intérêts dus	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00
66112 ICNE	-252,78	-252,78	-252,78	-252,78	-252,78	-252,78
66112 ICNE	252,78	252,78	252,78	252,78	252,78	0,00
66*	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 640,00	3 387,22

Etat de la dette BA ZAE de la CC Vexin Val de Seine



Année	Capital amorti N	Intérêts N	Capital restant dû 01/01 N+1
2023	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2024	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2025	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2026	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2027	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2028	700 000,00 €	3 640,00 €	- €

Etiquettes de lignes		Somme de BP 2025	Somme de Exécution 31/10/2025
DEPENSES		993 018,01 €	2 572,66 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		352,44 €	352,44 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		352,44 €	352,44 €
011 - Charges à caractère général		210 600,00 €	2 473,00 €
6015 - Achats stockés - Terrains à aménager		80 000,00 €	0,00 €
6045 - Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)		100 000,00 €	2 000,00 €
605 - Achat de matériel, équipements et travaux		30 000,00 €	0,00 €
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		0,00 €	
627 - services bancaires et assimilés		0,00 €	
63512 - Taxes foncières		600,00 €	473,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		774 280,01 €	0,00 €
7133 - Variation en cours de production		774 280,01 €	0,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		0,00 €	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		3 892,78 €	0,00 €
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		3 892,78 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €	
65822 - Revers. Excédent des BA à caractère administratif au BP		0,00 €	
66 - Charges financières		3 892,78 €	-252,78 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance		3 640,00 €	0,00 €
66112 - ICNE		252,78 €	-252,78 €
66112 - ICNE		0,00 €	
RECETTES		993 018,01 €	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		949 272,79 €	0,00 €
7133 - Variation en cours de production		949 272,79 €	0,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés		0,00 €	
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		3 892,78 €	0,00 €
796 - Transferts de charges financières		3 892,78 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		39 500,00 €	0,00 €
7015 - Ventes de terrains aménagés		39 500,00 €	0,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public		0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		352,44 €	0,00 €
757361 - Collectivité de rattachement		352,44 €	0,00 €
75738 - Subventions autres		0,00 €	
Total général		1 986 036,02 €	2 572,66 €

Étiquettes de lignes	Somme de BP 2025	Somme de Exécution 31/10/2025
DEPENSES	951 912,80 €	2 640,01 €
001 - Résultat d'investissement reporté	2 640,01 €	2 640,01 €
001 - Résultat d'investissement reporté	2 640,01 €	2 640,01 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	949 272,79 €	0,00 €
3351 - Terrains	740 500,00 €	0,00 €
3354 - Etudes et prestations de services	151 962,67 €	0,00 €
3355 - Travaux	30 000,00 €	0,00 €
33581 - Frais accessoires	11 239,00 €	0,00 €
33586 - Frais financiers	15 571,12 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		
1641 - Emprunts en euros		
RECETTES	951 912,80 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution reporté	0,00 €	
001 - Solde d'exécution reporté	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 280,01 €	0,00 €
3351 - Terrains	700 000,00 €	0,00 €
3354 - Etudes et prestations de services	51 962,67 €	0,00 €
33581 - Frais accessoires	10 639,00 €	0,00 €
33586 - Frais financiers	11 678,34 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	177 632,79 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	0,00 €	
168741 - Autres dettes - Communes membres du GFP	177 632,79 €	0,00 €
Total général	1 903 825,60 €	2 640,01 €

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine poursuit le projet d'extension de la ZAC de la Demi-Lune sur une surface de 7,5 hectares dont 2,5 hectares d'espace naturel, avec la procédure de la cession en cours.

Outre les travaux, des frais inhérents sont à prévoir et estimés à 100 k€ HT comprenant notamment :

- Etudes complémentaires avant, pendant et/ou après la cession...
- Etude de la voie de liaison TransDev/Future desserte de la ZAE
- Frais divers...
- Synchronisation avec les travaux de la future desserte de la ZAE, 893k€ HT (à proratiser) pour la réalisation de la voie de liaison susmentionnée (estimation).
- Financement reste à charge par un emprunt de 308 000 € sur 15 ans, il devra être débloqué avant le 18/12/2026.

Par ailleurs, le budget tiendra compte du projet de vente de 4200 m² à Ile de France Mobilité et du rachat de 1000 m² afin d'avoir une largeur nécessaire.

Besoin de financement :

Une avance du budget principal vers le budget annexe doit être envisagée à minima 178 k€. L'avance sera affinée en fonction de l'avancement du projet.